

REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTERE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT (MPD)

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE L'ANALYSE ECONOMIQUE
(INSAE)



ETUDE DE COLLECTE DE DONNEES DE REFERENCE ET
D'AMELIORATION DU MECANISME DE PRODUCTION
DES INDICATEURS DE MCA-BENIN II

Rapport de l'atelier de validation du rapport préliminaire

Février 2021

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Gouvernement du Bénin a obtenu du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique à travers le Millennium Challenge Corporation (MCC) un deuxième Accord de Don (Compact) essentiellement axé sur l'énergie électrique. Les objectifs de cet accord sont de renforcer les capacités de la Société Béninoise d'Energie Electrique (SBEE) et d'autres entités de mise en œuvre, de mettre en place les reformes de politiques pour la régulation et l'utilisation rationnelle de l'électricité, d'attirer l'investissement du secteur privé, et de financer les investissements en infrastructures dans le domaine de la production et de la distribution d'électricité de même que l'électrification hors-réseau au profit des ménages pauvres et non desservis.

Le programme comporte quatre (04) projets que sont :

- Le Projet "Réformes des Politiques et Renforcement des Institutions" ;
- Le Projet "Production d'Électricité" ;
- Le Projet "Distribution d'Electricité" ;
- Le Projet "Accès à l'Electricité Hors-réseau".

L'objectif général de l'étude confiée à l'INSAE par le MCA-Bénin II est d'une part, de collecter les données primaires et calculer les valeurs de référence de quelques indicateurs de performance du programme MCA-Bénin II et d'autre part, de faire des recommandations relatives à l'amélioration de l'environnement desdits indicateurs en vue de leur production systématique et qualitative.

De façon spécifique, il s'agit de collecter les données primaires disponibles au niveau des agences d'exécution du programme ou par enquête en vue de calculer les valeurs de référence des indicateurs contenus dans le Plan de Suivi Evaluation.

A l'issue des différents travaux réalisés par l'INSAE, le rapport préliminaire de l'étude a été rendu disponible et a fait l'objet d'une validation par les différentes parties prenantes lors d'un atelier qui s'est tenu le 11 février 2021 dans la salle 402 du MCA-Bénin II.

II- Déroulement de l'atelier de validation du rapport préliminaire

L'atelier de validation du rapport préliminaire est prévu pour présenter les résultats de l'étude d'une part et pour recueillir et intégrer les observations des différentes parties prenantes au rapport d'autre part.

Cet atelier a réuni les cadres du MCA-Bénin II, du MCC (par visioconférence), de la Direction Générale des Ressources Energétiques (DGRE), de l'Agence Béninoise d'Electrification Rurale et de Maîtrise d'Energie (ABERME), de l'Autorité de Régulation de l'Electricité (ARE), de la SBEE et de l'INSAE. Les travaux ont débuté par un tour de table qui a permis aux participants de se présenter. Le Directeur de l'Economie et du Suivi Evaluation (DESE) du MCA-Bénin II a ensuite précisé le contexte de l'étude et introduit l'équipe de l'INSAE pour la présentation des résultats.

La présentation a été faite par Messieurs Symphorien BANON et Hervé OBOSSOU après le mot introductif du Directeur des Statistiques et Etudes Economiques (DSEE).

Les préoccupations soulevées par les participants à la suite de cette présentation peuvent être résumées comme suit :

Direction Générale des Ressources Energétiques (DGRE) :

- Absence des indicateurs SAIFI, SAIDI et Durée de remise après paiement des pénalités ;
- Justification du non calcul des indicateurs liés à la « Puissance appelée non satisfaite » et au « Taux de résolution des problèmes de la clientèle » ;
- Justification de la différence entre le nombre d'observations saisies pour 2017 et les autres années (360 observations pour l'année 2017 contre 60 pour 2018, 2019 et 2020). N'aurait-il pas été mieux d'en saisir plus pour les 3 dernières années ? ;
- Le Délai Moyen de Résolution des Plaintes Techniques aurait été plus pertinent s'il était exprimé en heure ;
- Les délais moyens de branchement et de raccordement ont-ils la même formule ?
- L'exclusion des week-ends et des jours fériés du calcul de la majorité des indicateurs (à l'exception du Délai Moyen de Résolution des Plaintes Techniques), ne remet-il pas en cause le fonctionnement 24H/24 de la SBEE ?

- L'insuffisance de la quantité de données dans les « services gestion réseau » des directions régionales ne remet-il pas en cause la robustesse des indicateurs calculés à ces niveaux ?
- Définition de l'efficacité énergétique d'un appareil/équipement ;
- L'indicateur « Adoption des appareils d'efficacité énergétique » appréhende-t-il les appareils d'efficacité énergétique dont disposent les enquêtés ou ceux qu'ils sont prêts à acquérir à l'avenir ?
- Les enquêtés qui utilisent à la fois l'électricité de la SBEE et celle fournie par les sources d'énergie hors-réseau sont-ils comptabilisés dans l'indicateur « Accès à l'électricité hors-réseau » ?

Agence Béninoise d'Electrification Rurale et de Maîtrise d'Energie (ABERME) :

- Les ménages utilisant les minicentrales solaires sont-ils inclus dans l'accès à l'électricité hors-réseau ?
- La définition de la notion d'efficacité énergétique prend-t-elle en compte les appareils nouvellement étiquetés ?

Autorité de Régulation de l'Electricité (ARE) :

- Pourquoi le choix de 2017 comme année de référence de l'étude ?
- Pourquoi le choix du calcul de l'indicateur « Coût Moyen de Branchement » par dépouillement alors qu'il y a des tarifs fixes que la SBEE propose pour chaque type de branchement ?

SBEE/ Direction de l'Ethique et de la Conformité (DEC) :

- Expliquer le calcul des indicateurs au niveau régional même en cas d'impossibilité de calcul dans certaines agences ;
- Pour le Délai Moyen de Raccordement, une distinction est-elle faite entre les travaux d'extension externalisés et ceux que la SBEE exécute elle-même ?
- Le Délai Moyen de Résolution des Plaintes Techniques semble traduire la réalité théorique des registres et non celle vécue par les clients de la SBEE ;
- Une distinction est-elle faite entre les compteurs posés par la SBEE et ceux de l'ABERME ?

MCC :

- Clarifier la notion de robustesse des indicateurs dans le rapport ;

- Justifier dans le rapport, le taux de couverture relativement faible obtenu pour les entreprises formelles.

Ensuite, le DESE du MCA-Bénin II et le Directeur de la gouvernance de la SBEE ont apporté des réponses aux préoccupations relevant du choix des indicateurs et de l'année de l'étude. Ils ont également mis en lumière les difficultés pratiques rencontrées lors des missions de supervision de la collecte, ayant fait partie de l'équipe de supervision du MCA-Bénin II.

L'INSAE a, quant à lui, apporté des réponses aux préoccupations sur la méthodologie et les résultats de l'étude, à la grande satisfaction de tous les participants.

III- Clôture de l'atelier de validation du rapport préliminaire

Avant le mot de clôture proprement dit, le DESE du MCA-Bénin II et le Directeur de la gouvernance de la SBEE n'ont pas manqué de remercier et de féliciter l'INSAE pour la qualité du rapport qui permet de faire un état des lieux des indicateurs d'évaluation des délais d'exécution des travaux et de satisfaction de la clientèle par rapport aux prestations de la SBEE.

Après la validation du rapport préliminaire par acclamation et sous réserve de la prise en compte des observations faites, le DESE du MCA-Bénin II a mis fin à l'atelier en invitant l'Institut à améliorer le contenu du rapport en prenant en compte les différents commentaires et observations.

Rapporteur

Francine HOLOGAN

ANNEXES

➤ Liste des participants de l'INSAE à l'atelier

N°	Noms et Prénoms	Titre/Fonction
1	ESSESSINOUE Aboudou Raïmi	DSEE
2	BANON Symphorien	C/SSEI
3	OBOSSOU Hervé	C/SSEAT
4	HOLOGAN Francine	Cadre au SSEAT